



## Easy Paks NETTOYANT/DÉSODORISANT TOUT-USAGE

Numéro de révision: 1

Date de révision: 2014-05-21

### 1. IDENTIFICATION

**Nom du produit:** Easy Paks NETTOYANT/DÉSODORISANT TOUT-USAGE  
**Code du produit:** 990651  
**FDS #:** MS0800233  
**Utilisation recommandée:**

- Produit de nettoyage
- Ce produit doit être dilué avant toute utilisation

**Utilisations déconseillées:** Les utilisations autres que celles identifiées ne sont pas recommandées

**Producteur, importateur, fournisseur**  
 Siège social aux États-Unis  
 Diversey, Inc.  
 2415 Cascade Pointe Blvd.  
 Charlotte, NC 28208  
 Phone: 1-888-352-2249  
 Adresse Internet pour fiche de données de  
 sécurité : <https://sds.diversey.com>

Siège social au Canada  
 Diversey, Inc. - Canada  
 3755 Laird Road Units 8-11  
 Mississauga, Ontario L5L 0B3  
 Phone: 1-800-668-7171

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence** 1-800-851-7145; 1-651-917-6133 (Int'l)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification du produit non dilué**  
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1



**Mention d'avertissement:** Danger.

#### Déclarations sur la sécurité

#### **CAUSE DES LÉSIONS OCULAIRES GRAVES.**

Cause des brûlures ou de graves lésions dans la bouche, la gorge et l'estomac. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Laver rigoureusement les zones affectées après toute manipulation. Porter des lunettes anti-éclaboussures chimiques et des gants résistants aux produits chimiques. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS provoquer de vomissements à moins d'indication contraire par le personnel médical. Boire une tasse d'eau ou de lait. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un Centre Antipoison (1-800-851-7145) ou un médecin. Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE.: Peut irriter modérément la peau. En cas de contact, rincer immédiatement à grande eau. S'il se produit une irritation qui persiste, chercher de l'aide médicale.

**Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)** - Sans objet  
**Dangers physiques non autrement classifiés (DPNCA)** - Sans objet.

### Classification du produit dilué @ 1:512

Ce produit, lorsque dilué tel qu'indiqué sur l'étiquette, n'est pas classifié comme dangereux en conformité avec la norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA (HazCom 2012 - SGH) et aux règlements canadiens sur les produits dangereux (HPR) (WHMIS 2015-GHS).

### Déclarations sur la sécurité

Pas nécessaire.

## 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### Ingrédients classifiés

| Composant(s)   | CAS #       | % en poids   |
|--|-------------|--------------|
| Bicarbonate de sodium  | 144-55-8    | 50 - 60%     |
| Carbonate de sodium  | 497-19-8    | 20 - 30%     |
| Acide citrique   | 77-92-9     | 10 - 20%     |
| Dérivé alkyl mono-branché C10-16 de l'acide benzène-sulfonique, sels de sodium | 68081-81-2  | 3 - < 5%     |
| Alcools éthoxylés  | 68439-46-3  | 3 - < 5%     |
| Gel de silice  | 112926-00-8 | > 0.1 - < 1% |
| Méthanol   | 67-56-1     | > 0.1 - < 1% |

\*Les pourcentages exacts sont retenues à titre de renseignements commerciaux secrets

## 4. PREMIERS SOINS

### Produit Non Dilué:

**Les Yeux:** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

**Par voie cutanée:** En cas de contact, rincer immédiatement à grande eau. S'il se produit une irritation qui persiste, chercher de l'aide médicale.

**PAR INHALATION :** EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

**Hydrocarbures aromatiques** EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS provoquer de vomissements à moins d'indication contraire par le personnel médical. Boire une tasse d'eau ou de lait.

**Symptômes/effets les plus importants :** Pas d'information disponible.

**Une aide médicale immédiate et un traitement spécial sont de rigueur** Sans objet.

**Conditions médicales aggravées:** Aucun à notre connaissance.

### Produit Dilué:

**Les Yeux:** Rincer abondamment à l'eau. S'il se produit une irritation qui persiste, chercher de l'aide médicale.

**Par voie cutanée:** Les premiers secours ne sont pas nécessaires

**PAR INHALATION :** Les premiers secours ne sont pas nécessaires

**Hydrocarbures aromatiques** Rincer la bouche à l'eau.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Méthodes particulières d'intervention

Aucune méthodes spéciale n'est requise

### Moyen d'extinction approprié

Le produit n'est pas inflammable. Éteindre le feu en utilisant un agent approprié.

### Dangers spécifiques

Sans objet.

**Équipements spéciaux pour la protection des intervenants:** Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:** Pas d'information disponible.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions individuelles

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

### Précautions pour la protection

Enlever avec un absorbant inerte. Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients appropriés pour l'élimination. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

### de l'environnement et méthodes de

nettoyage :

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**Manipulation:** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien laver après manipulation. Ne pas goûter ni avaler. POUR UTILISATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT

**Entreposage:** Protéger du gel. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

**Niveau d'aérosol (le cas échéant) :** Sans objet.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives d'exposition:

| Composant(s)   | CAS #       | ACGIH                           | OSHA   |
|--|-------------|---------------------------------|--|
| Bicarbonate de sodium  | 144-55-8    | -                               | -  |
| Carbonate de sodium  | 497-19-8    | -                               | -  |
| Acide citrique   | 77-92-9     | -                               | -  |
| Dérivé alkyl mono-branqué C10-16 de l'acide benzène-sulfonique, sels de sodium | 68081-81-2  | -                               | -  |
| Alcools éthoxylés  | 68439-46-3  | -                               | -  |
| Gel de silice  | 112926-00-8 | -                               | -  |
| Méthanol   | 67-56-1     | 250 ppm (STEL)<br>200 ppm (TWA) | 200 ppm (TWA)<br>260 mg/m <sup>3</sup> (TWA) |

### Produit Non Dilué:

#### Mesures d'ordre technique:

Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local.

#### Protection individuelle

|   |  |
|---|--|
| <b>Protection des yeux:</b>               | Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.                   |
| <b>Protection des mains:</b>              | Gants résistants aux produits chimiques.   |
| <b>Protection de la peau et du corps:</b> | Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.                |
| <b>Protection respiratoire:</b>           | Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.                |
| <b>Mesures d'hygiène:</b>                 | A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. |

### Produit Dilué:

#### Mesures d'ordre technique:

Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acc

#### Protection individuelle

|   |  |
|---|--|
| <b>Protection des yeux:</b>               | Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation. |
| <b>Protection des mains:</b>              | Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation. |
| <b>Protection de la peau et du corps:</b> | Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation. |
| <b>Protection respiratoire:</b>           | Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation. |
| <b>Mesures d'hygiène:</b>                 | A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.       |

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**État de la matière:** poudre

**Vitesse d'évaporation:** Pas d'information disponible.

**Seuil de l'odeur:** Pas d'information disponible.

**Point/intervalle de fusion** indéterminé

**Température d'auto-inflammation:** Pas d'information disponible.

**Solubilité dans d'autres solvants** Pas d'information disponible.

**Densité** 8.42 lbs/gal 1.01 Kg/L

**Masse volumique apparente** Pas d'information disponible.

**Point d'éclair** Not applicable

**Point d'éclair de la dilution:** Pas d'information disponible.

**Phosphore élémental:** 0.00 % by wt.

**pH** Sans objet.

**pH de la solution diluée** 9.0 @ 1:512

**La corrosion des métaux:** Non applicables aux solides

**Limites d'explosivité - supérieure:** indéterminé - **inférieure:** indéterminé

**Couleur:** Turbidité Opaque, é de la couleur Moyen, primaire Jaune

**Odeur:** primaire Citron

**Point/intervalle d'ébullition:** indéterminé

**Température de décomposition:** Indéterminé Sans objet.

**Solubilité:** complètement soluble

**Densité relative (relativement à l'eau):** 1.01

**Densité gazeuse:** Pas d'information disponible.

**Pression de vapeur:** Pas d'information disponible.

**Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Pas d'information disponible.

**Viscosité:** Pas d'information disponible.

**Teneur (%) en COV (composés organiques volatils):** 0.61 % \*

**% COV par poids dse la dilution d'emploi** 0 % \*

**Inflammabilité (solide ou gaz):** Sans objet.

**Sustained combustion:** Sans objet.

\* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|  |   |
|--|---|
| <b>Reactivity:</b>                         | Not Applicable  |
| <b>Stabilité</b>                           | Le produit est stable   |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b> | Aucun raisonnablement prévisible.   |
| <b>Matières à éviter</b>                   | Ne pas mélanger avec tout autre produit ou produit chimique à moins d'indication contraire dans le mode d'emploi. |
| <b>Conditions à éviter</b>                 | Pas d'information disponible.   |

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Information sur les voies d'exposition probables:

Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Inhalation, Ingestion

### Effets et symptômes retardés, immédiats ou chroniques dûs à l'exposition à court et à long terme

**Contact avec la peau:** Peut irriter modérément la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs et/ou de l'inconfort transitoire.

**Contact avec les yeux:** Corrosif(ve). Cause des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, une sensation de brûlure, des rougeurs, des larmoiements, la vision brouillée ou une perte de vision.

**Ingestion:** Cause des brûlures ou de graves lésions dans la bouche, la gorge et l'estomac. Symptoms may include stomach pain and nausea.

**Inhalation:** Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la toux et des difficultés respiratoires.

**Sensibilisation:** Aucun effet connu.

**Target Organs (SE):** Aucun à notre connaissance.

**Target Organs (RE):** Aucun à notre connaissance.

### Mesures numériques de toxicité

(ETA) - par voie orale (mg/kg): >5000

(ETA) - par voie cutanée >5000

(mg/kg):

aiguë (ETA) - par inhalation des 5.1

brumes (mg/l):

(ETA) - par inhalation des >50

vapeurs (mg/l):

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité:** Pas d'information disponible.

**Persistence et dégradabilité** Pas d'information disponible.

**Bioaccumulation:** Pas d'information disponible.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Déchets des résidus / produits non utilisés (produits non dilués) :** Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b) 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux. Ce produit, lorsque dilué conformément aux énoncés de la présente fiche signalétique, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b) 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

**Déchets des résidus / produits non utilisés (produits dilués):** Ce produit, lorsque dilué conformément aux énoncés de la présente fiche signalétique, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b) 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits non dilués) : Non réglementé

Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits dilués): Non réglementé

Emballages contaminés Ne pas réutiliser des récipients vides.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT/TDG:** Les descriptions officielles de transport peuvent varier selon la taille de l'emballage. Veuillez vous reporter à la bibliothèque HAZMAT (MATDANG - matières dangereuses) de Diversy sur le site Web <http://naextranet.diversey.com/dot/> pour obtenir des renseignements à jour sur l'expédition.

**Description du connaissance DOT (voie terrestre )** CLEANING, SCOURING, OR WASHING COMPOUNDS, OTHER THAN LIQUID

**Description du voie maritime connaissance** CLEANING, SCOURING, OR WASHING COMPOUNDS, OTHER THAN LIQUID

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Inventaires internationales

Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: États-Unis (TSCA), Canada (DSL/NDSL).

### RIGHT TO KNOW (RTK)

| Composant(s)   | CAS #       | MARTK: | NJRTK: | PARTK: | RIRTK: |
|--|-------------|--------|--------|--------|--------|
| Bicarbonate de sodium  | 144-55-8    | -      | -      | -      | -      |
| Carbonate de sodium  | 497-19-8    | -      | -      | -      | -      |
| Acide citrique   | 77-92-9     | -      | -      | -      | -      |
| Dérivé alkyl mono-branché C10-16 de l'acide benzène-sulfonique, sels de sodium | 68081-81-2  | -      | -      | -      | -      |
| Alcools éthoxylés  | 68439-46-3  | -      | -      | -      | -      |
| Gel de silice  | 112926-00-8 | X      | X      | X      | -      |
| Méthanol   | 67-56-1     | X      | X      | X      | X      |

### CERCLA/ SARA

| Composant(s) | CAS #   | % en poids   | CERCLA/SARA RQ (lbs) | Section 302, TPQ (kg) | Section 313 |
|--------------|---------|--------------|----------------------|-----------------------|-------------|
| Méthanol     | 67-56-1 | > 0.1 - < 1% | 5000                 |                       | X           |

### Réglementation Canadienne

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### NFPA (National Fire Protection Association)

Échelle de classification des risques: (faible risque) 0 – 4 (risque extrême)

Santé 3

Inflammabilité 0

Instabilité 0

### Produit Dilué:

Numéro de révision: 1

Date de révision: 2014-05-21

Cause de la révision:

Sans objet

Préparé par :

NAPRAC

Avis supplémentaire

• Contient un parfum additionné - voir la description précise sous la rubrique " Odeur " de la Section 9.

*Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de maintenance sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède de toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.*